

# RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

## LES ARMÉES ET LES TERRITOIRES FRANÇAIS : ENJEUX, IMPLANTATIONS, RESTRUCTURATIONS

### LES GRANDES ÉVOLUTIONS DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES

#### A. Rappel historique : l'implantation des armées dans les territoires

Les implantations militaires en France répondent à des considérations historiques, géographiques, et géopolitiques ainsi qu'à un certain nombre de contraintes, dues à la fonction de défense, aux missions assignées aux armées et à des données techniques. On peut donc décrire un modèle spatial qui tient compte de :

- la nécessité de **quadriller le territoire** et d'en **contrôler les accès** (vallées, ports...);
- la **localisation de l'ennemi principal**, se situant à l'Est au moins depuis la guerre de Trente Ans (1618-1648) avec une recrudescence à partir du XIXe siècle et jusqu'à la fin de la Guerre froide. Le développement de l'Empire colonial a pu rendre nécessaires quelques implantations proches des établissements portuaires de la Méditerranée ;
- le poids de **Paris**, capitale politique (ministère et annexes) protégée jusqu'au XIXe siècle par des fortifications et des forts, mais aussi de la région parisienne avec ses « camps sous Paris », et plus récemment par les aérodromes militaires ;
- les **contraintes propres à chaque armée** (réseau de bases aériennes pour pouvoir dérouter des avions, nécessité de dispersion géographique des moyens, ports sur les façades maritimes...).

#### L'organisation territoriale des armées :

**Historiquement**, depuis la fin des guerres révolutionnaires et du Premier Empire (1792-1814), **l'armée était répartie d'une manière assez équilibrée** sur le territoire national, comme le voulait son **rôle premier de maintien de l'ordre**. Peu à peu, sous la monarchie de Juillet et surtout sous le Second Empire, elle s'est engagée dans des **conquêtes coloniales** (l'Algérie à partir de 1830) et dans **d'autres campagnes militaires** à l'étranger, comme la guerre de Crimée (1854-1855), guerre d'Italie (1859), campagne de Chine (1860), expédition du Mexique (1863-65).

Composée pour l'essentiel de soldats professionnels, insuffisamment dotée, habituée à des conflits périphériques, l'armée française fut battue en 1871 par une armée prussienne beaucoup plus moderne. Dès le lendemain de la défaite, c'est sur le modèle prussien que la IIIe République réorganisa en profondeur l'armée pour préparer la Revanche et récupérer l'Alsace et la Moselle. L'organisation territoriale de l'armée, qui en découle, a été ainsi pendant plus d'un siècle marquée par celle qui fut arrêtée après la défaite de Sedan. Ce n'est qu'à la suite du traité de Francfort, signé le 10 mai 1871, cédant à l'empire allemand l'Alsace (sauf le territoire de Belfort) et la Moselle, que la France réorganise son armée pour assurer une meilleure mobilisation des troupes à travers une organisation territoriale : dix-neuf régions militaires sont créées sans distinction d'armes. Cette organisation devait permettre de faire face immédiatement à toute invasion, quel que soit son point de départ, et en particulier celles venant de l'Est, d'où venait le danger allemand. Une minorité de militaires était dédiée aux opérations liées aux guerres coloniales. Le quart nord-est de la France accueillait l'essentiel des forces, créant ce paysage urbain si particulier des villes de garnison.

Avec l'apparition de l'aviation durant la Première Guerre mondiale, l'essentiel des forces aériennes s'installèrent également dans cette région, les bases écoles étant localisées plus à l'ouest.

Durant l'entre-deux guerres, la priorité porte sur la ligne Maginot, du nom du ministre de la Guerre André Maginot. Cette ligne de fortifications partiellement construite par la France le long de sa frontière avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie de 1928 à 1940, était censée protéger le territoire français d'une attaque surprise, laissant le temps à l'armée de terminer sa mobilisation.

L'empreinte militaire dans le Nord-Est reste aujourd'hui très prégnante. En revanche, l'industrie de l'armement fut implantée le plus loin possible de la zone de guerre, pour éviter qu'elle ne soit menacée en cas de conflit. Le Centre et le Sud-Ouest furent les terres d'accueil : Bourges pour l'artillerie, Saint-Chamond, Tarbes et Roanne pour les chars, Saint-Étienne pour les armes à feu et surtout Bordeaux et Toulouse pour l'aéronautique. Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale l'adversaire potentiel change et recule en direction de l'Est.

### **Un modèle de défense plutôt stable :**

Au lendemain de la décolonisation, les unités stationnées hors de métropole s'installèrent dans le Sud (6e division légère blindée – issue pour l'essentiel de l'armée d'Afrique), le Sud-Ouest (11e division parachutiste) et l'Ouest (9e division d'infanterie de marine). Tout en maintenant une importante présence en Afrique, au titre des accords de défense. Le modèle de défense était alors assez stable. Il reposait à la fois sur une priorité politique, une traduction budgétaire, et un consensus public sur les questions de défense. Afin de garantir l'indépendance nationale, notre système de défense reposait sur deux piliers : la dissuasion nucléaire et la conscription.

La rupture géopolitique qui s'opère entre novembre 1989 et août 1990, avec la chute du mur de Berlin et l'invasion du Koweït par l'Irak, ainsi que l'éclatement de la Yougoslavie dans les années suivantes, vont venir bousculer notre modèle de défense. La menace principale, qui venait de l'Est, s'efface, alors qu'une crise majeure surgit dans le monde arabo-musulman et que la guerre s'installe dans les Balkans.

L'ensemble de ces événements se traduit par la fin de la conscription et la professionnalisation des armées : l'outil militaire de notre pays est redéfini.

Le format des Armées a d'abord été considérablement réduit : de 720 000 hommes en 1962 (fin de la guerre d'Algérie), l'Armée de Terre n'en compte plus que 240 000 en 1996 au moment de la suspension de la conscription. Trois réformes profondes ont marqué les évolutions de l'empreinte territoriale de la Défense par suppressions, réorganisations et transferts d'unités :

- En 1990, « *le plan Armées 2000* » acte une réduction du format des armées de 35 000 postes et la fermeture d'une soixantaine d'états-majors et régiments de l'armée de terre ;
- Sur la période 1997 - 2002, la professionnalisation complète des armées consacre la suppression de 150 000 postes et la fermeture ou le transfert d'une centaine d'unités des trois armées et des services ainsi que la réorganisation interne de toutes les unités conservées ;
- De 2008 à 2016, le volet Défense de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) ainsi que les Livres Blancs sur la défense de 2008 et 2013 signent la suppression de 54 000 emplois et la fermeture de plus de 30 unités opérationnelles et établissements de soutien.

La réduction du format s'est traduite par un désengagement territorial. De nombreux départements n'abritent alors plus aucune caserne.

Cependant, les bassins d'emplois touchés par la déflation des effectifs militaires ont été aidés après la professionnalisation des armées et de la fermeture de casernes. De nombreuses villes et agglomérations ont pu restructurer leur tissu urbain et péri-urbain en acquérant des sites, parfois remarquablement situés comme à Châlons-en-Champagne (Marne).

Sept ans après la dissolution du 1er régiment d'artillerie de marine et de l'état-major de la 1ère brigade mécanisée stationnés à Châlons-en-Champagne, ayant entraîné la perte de 1 003 emplois civils et militaires, le bilan du Contrat de redynamisation de site de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne a été présenté aux acteurs de projets le 14 octobre 2021. Une réussite exemplaire, en termes de retombées territoriales, avec plus de 1 000 créations d'emplois, une dynamique confirmée des projets économiques et la qualité de l'accompagnement de l'État.

Signés le 28 août 2015, le CRSD et le Contrat d'accompagnement à la redynamisation (CAR) de Châlons ont bénéficié de 70 M€ d'aides publiques dont 30 M€ de crédits État du ministère des Armées et du ministère de la Cohésion des territoires, ce qui en fait le 2ème CRSD de France en montant financier, après celui de Metz clôturé en 2015. Les retombées globales pour le territoire sont évaluées à 258 M€ comprenant des aides publiques, les bénéfices des projets qu'ils soient publics ou privés, des investissements matériels fonciers et immobiliers des entreprises lauréates. À cela s'ajoutent plus de 15 M€ d'exonérations de charges fiscales et sociales liées au dispositif de zone de revitalisation de défense. Sur le volet emploi, le bilan est également très favorable avec 1 067 emplois créés et 488 autres créations à venir après 2021 et qui ont été subventionnées.

Des porteurs de projets du monde économique, de l'enseignement supérieur, lauréats des différents axes stratégiques du CRSD et du CAR : développement économique, attractivité du territoire, redynamisation du centre-ville, développement des filières de croissance ont pu s'exprimer sur les bénéfices de ces contrats pour la réalisation de leurs projets et le développement de leurs activités.

A travers ces retours d'expériences, les élus comme les porteurs de projets ont unanimement reconnu la qualité de l'accompagnement par les services de l'Etat permettant de faire du CRSD et du CAR une réussite exemplaire tant sur le plan budgétaire qu'économique avec l'appui apporté à la création d'emplois et le soutien bénéfique à la réalisation de nombreux projets.

#### Références pour la rédaction :

- MERCHET Jean-Dominique, « Les transformations de l'armée française », Hérodote, 2005/1 (no 116), p. 63-81. DOI: 10.3917/her.116.0063.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2005-1-page-63.htm>
- LECOQ Tristan, « Enseigner la défense », DPMA, 2018,  
<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/enseigner-la-defense>
- VIDELIN Jean-Christophe. I. L'organisation territoriale de l'Armée. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 37, 2017. Les territoires de l'Etat. pp. 67-75.  
URL : [https://www.persee.fr/doc/coloc\\_2111-8779\\_2017\\_num\\_37\\_1\\_3046](https://www.persee.fr/doc/coloc_2111-8779_2017_num_37_1_3046)
- REGRAIN Raymond. Les territoires de l'armée en France. In: Mappemonde, 1988/1. pp. 38-41. URL : [https://www.persee.fr/doc/mappe\\_0764-3470\\_1988\\_num\\_9\\_1\\_2427](https://www.persee.fr/doc/mappe_0764-3470_1988_num_9_1_2427)
- VUILLAUME Pierre, « Armées et territoires », Territorial Challenges, 2020.  
URL : <https://territorialchallenges.com/2020/05/07/armees-et-territoires/85491/>

## REDÉPLOIEMENT ET RESTRUCTURATION : QUEL ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES PAR LES ARMÉES?

La professionnalisation de l'Armée, décidée en 1996, est achevée en 2001. Elle accompagne l'évolution des missions des armées, jadis chargée uniquement de la défense du territoire national. Désormais, très sollicitée par les opérations extérieures (OPEX), l'Armée s'est toute entière réorganisée pour pouvoir être projetée à l'étranger. Il en résulte une évolution significative du format.

Dans les années 1990, les armées représentent encore plus de 500 000 personnes. Les premières suppressions portent d'abord essentiellement sur les Forces Françaises en Allemagne. Pour les territoires, la diminution du format est indolore, ou quasiment. Avec la fin de la conscription, le ministère se sépare de nombreux sites mais la présence de jeunes engagés, bien mieux payés que ne l'étaient les appelés et qui souvent habitent en ville, redynamise le commerce local.

Avec la professionnalisation, les suppressions d'effectifs et les dissolutions d'unités touchent de plein fouet les territoires. Vis-à-vis d'eux, la Défense s'inscrit, d'une façon générale, dans une logique de préservation : les unités

militaires sont encore nombreuses et la politique vise à « alléger » les garnisons comptant plusieurs unités (maintien d'une seule unité) ; à fermer les unités « isolées » prioritairement dans les zones économiquement dynamiques ; à maintenir, voire à transférer, des unités dans des zones moins favorisées. Les compensations financières n'agissent qu'en complément.

Géographiquement, l'armée de terre est moins concentrée dans le quart nord-est qu'elle ne l'était jadis. En revanche, sa présence permanente, même réduite, a été maintenue outre-mer : Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie accueillent des régiments ou des bataillons, comme forces de souveraineté. En Afrique, des forces pré-positionnées sont présentes dans le cadre d'accords de défense. À l'exception des États-Unis, aucun pays au monde n'entretient autant d'implantations militaires permanentes à l'extérieur de ses frontières métropolitaines.

A partir de 2008, les réorganisations interviennent alors que la situation économique de la France est dégradée. Le format des armées et le nombre d'unités ayant déjà été drastiquement réduits, toute restructuration est localement vécue comme douloureuse. Le ministère s'engage alors dans une dynamique d'accompagnement des territoires quittés. La mobilisation de fonds dédiés, d'un montant conséquent, glisse d'une logique de compensation vers une logique partenariale. Il ne s'agit plus tant de « dédommager » que d'utiliser cet outil financier comme un réel levier de revitalisation économique dans le cadre de plans locaux de redynamisation ou de contrats de redynamisation de site de défense conclus avec les collectivités.

Pour accompagner les communes les plus affectées par les restructurations de la défense, une enveloppe de 470 M€ (dont 20 M€ pour les Outre-mer) sur la période 2009-2019, a été attribuée afin de financer les mesures d'accompagnement économique des restructurations, dont deux tiers financés sur le budget du ministère des Armées (fonds pour les restructurations de la défense) ; en outre, un dispositif législatif autorise à partir de septembre 2009 la cession à l'euro symbolique des immeubles domaniaux reconnus inutiles par le ministère.

A titre d'exemple, la dissolution du détachement air (DA) 277 à Varennes-sur-Allier, effective au 31 août 2015, a donné lieu à la signature, le 22 avril 2016, d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) pour un montant de 17,6 M€ initial dont 5,5 M€ de crédits d'Etat (3,6 M€ du Fonds pour les restructurations de défense -FRED- géré par le ministère des Armées et 1,9 M€ du Fonds national d'aménagement et de développement et du territoire – FNADT- géré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires -ANCT-).

Le site a été profondément transformé et s'inscrit dans une belle dynamique notamment alimentée par la DAR. Avec près de 25 M€ de dépenses au total, le site a été transformé en « Ecocentre » et accueillait, fin 2022, près de 30 entreprises et 185 emplois permanents. Après trois avenants qui ont prolongé la durée du contrat jusqu'au 21 avril 2022, ce CRSD a donc permis la création d'un véritable outil de développement économique territorial contribuant à l'attractivité et à la redynamisation de tout un bassin économique.

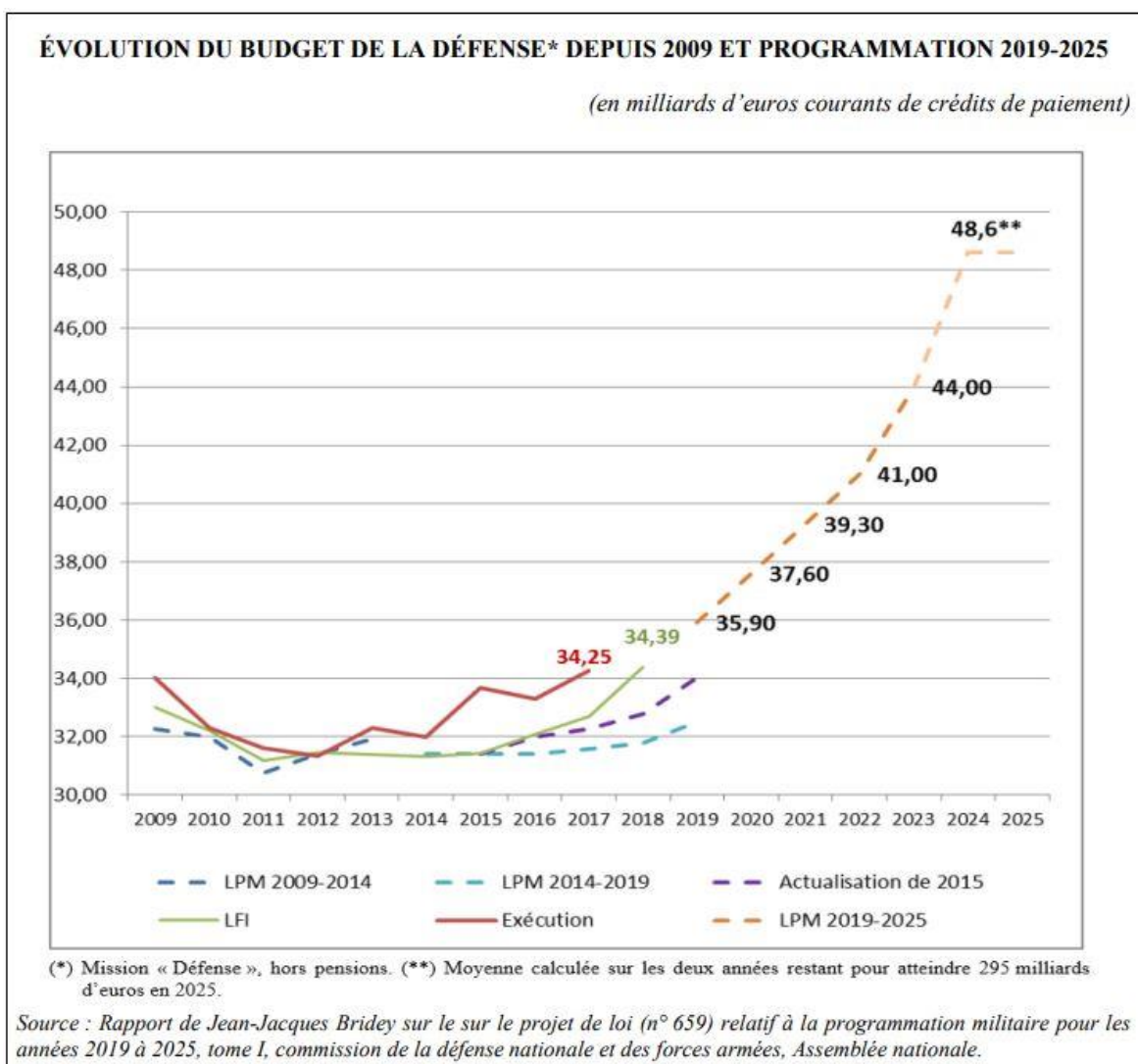
La réhabilitation du site, dénommé "Eco Centre" s'est engagée au fur et à mesure de l'arrivée des nouvelles entreprises. Les actions ont porté sur le réaménagement de l'emprise cédée (réseaux, infra, voirie, clôture, sécurité, etc.), la création d'un espace sécurisé permettant d'accueillir une entreprise de produits électroniques et informatiques à haute valeur ajoutée, celle d'un autre dédié aux énergies renouvelables avec l'installation de plus de panneaux solaires, la construction de locaux d'activités, l'aménagement d'un pôle de compétences dans la thématique du bois, etc.

Les attentats sur le territoire national de 2015 ont conduit à revoir et à atténuer les déflations prévues et ont profondément inspiré la réorientation de l'appareil de défense et de sécurité français.

De plus, depuis la guerre du Donbass (2014), celles du Haut-Karabakh (2020) et de l'Ukraine (2022), les nations occidentales se préparent à vivre des conflits plus durs après des décennies de combats asymétriques. C'est dans ce contexte que la notion de haute intensité a fait son retour dans le discours des autorités militaires.

Alors que l'outil de défense français est en pleine modernisation et réorientation, la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 amorçait une « réparation » de l'appareil de défense par un effort financier significatif. La LPM sur la période 2024-2030 prévoit un accroissement relatif des effectifs de 6000 postes.

La cible en effectifs du ministère des armées est fixée à 275 000 à l'horizon 2030. Quant aux volontaires, l'objectif est d'atteindre 105 000 réservistes au plus tard en 2035, soit un militaire de réserve pour deux militaires d'active.



Le ministère est donc un acteur à part entière de la vie des territoires dans lesquels il conforte et développe des synergies avec le monde civil dans son ensemble : services de l'Etat en région, collectivités, entreprises et milieu associatif.

Marquées par près de trente ans de réformes, les Armées d'aujourd'hui ne ressemblent pas à celles de 1990 : nouvelle organisation de la défense, nouvel outil militaire, nouveau champ d'interventions, encadrement renforcé, augmentation du nombre d'engagés, création du service militaire volontaire en 2015 et de la Garde nationale en 2016, féminisation, croissance relative du nombre des civils. L'ambition des mesures prises est d'accroître l'indépendance et la force de notre Nation dans le nouveau contexte stratégique que nous vivons.

#### Références pour la rédaction :

- MERCHET Jean-Dominique, « Les transformations de l'armée française », Hérodote, 2005/1 (no 116), p. 63-81. DOI: 10.3917/her.116.0063. URL: <https://www.cairn.info/revue-herodote-2005-1-page-63.htm>
- DICOd, Rapport au Parlement, « Conditions d'emploi des armées lorsqu'elles interviennent sur le territoire national pour protéger la population », 14/03/2016. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/35566-conditions-demploi-des-armees-lorsquelles-interviennent-sur-le-territoire>

- LECOQ Tristan, « Enseigner la défense », DPMA, 2018, <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/enseigner-la-defense>
- VUILLAUME Pierre, « Armées et territoires », Territorial Challenges, 2020. URL : <https://territorialchallenges.com/2020/05/07/armees-et-territoires/85491/>
- MIRALLÈS Patricia, THIÉRIOT Jean-Louis, Rapport d'information n°5054 par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la préparation à la haute intensité, enregistré le 17 février 2022. URL : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_def/l15b5054\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/l15b5054_rapport-information.pdf)
- CHENEVARD Yannick, JACOBELLI Laurent, Rapport d'information n°864 par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le bilan de la loi de programmation militaire 2019-2025, enregistré le 15 février 2023. URL : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion\\_def/l16b0864\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_def/l16b0864_rapport-information.pdf)

## ARMÉES ET ENJEUX TERRITORIAUX CONTEMPORAINS

Par ses multiples implantations sur l'ensemble du territoire, le ministère des Armées joue un rôle déterminant dans le développement local.

### ⇒ **La conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et mémoriel**

Avec 275 000 ha de sites militaires, le ministère des Armées est le premier occupant du domaine public de l'Etat et il emploie 270 425 militaires et civils : il est donc un acteur de première importance pour les territoires.

Le patrimoine militaire bâti est particulièrement varié sur le territoire métropolitain et ultra-marin, avec, fréquemment, une forte dimension culturelle et historique. Le Ministère des Armées s'attache avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux à entretenir et valoriser ce bâti.

Ce patrimoine contribue également du tourisme de mémoire. Complémentaire de l'offre touristique traditionnelle, le tourisme de mémoire joue un rôle important dans le développement des sociétés et des territoires. Il permet au public de mieux comprendre le passé tout en participant à son enrichissement civique et culturel ; il contribue également à la vitalité économique et culturelle des territoires. Le ministère des Armées assure la gestion et la valorisation de nombreux sites. Acteur incontournable du tourisme de mémoire, il est, avec de nombreux partenaires (collectivités territoriales, musées, pays partageant une mémoire commune avec la France), porteur de la politique de mémoire. Les lieux de mémoire sont aujourd'hui des lieux d'échanges mais aussi de réflexion sur l'histoire. Depuis 2004, le site Internet "Chemins de mémoire" invite le public à partir à la découverte de ce patrimoine d'une très grande diversité au moyen d'une carte interactive et de fiches historiques détaillées. Il met à la disposition des visiteurs un atlas des nécropoles.

## POUR ALLER PLUS LOIN :

Architecture militaire : Les trésors cachés, Journal de la défense, 1er août 2022.

<https://youtu.be/MRcWMOpm7gE>

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-ressources-multimedias>

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/tourisme-de-memoire>

⇒ **Le Ministère des Armées, une volonté affichée de soutien au développement local respectueux de la transition écologique**

○ **Une politique d'achats responsables intégrant des préoccupations locales :**

La directive ministérielle des achats responsables intègre une politique en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) : le plan Action PME.

Ainsi, 26 000 PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) sont fournisseurs du ministère.

Le ministère est également labellisé « Relations fournisseurs acheteurs responsables » (label RFAR) avec une attention particulière accordée aux volets environnemental et social puisque 25 % des marchés publics du ministère (hors armement) ont des dispositions environnementales et 8,3 % des marchés publics (hors armement) ont des dispositions sociales.

○ **La contribution au développement de la mobilité durable dans les territoires :**

L'action du Ministère en faveur des mobilités durables conforte les démarches des collectivités locales dans ce même objectif en éclairant sur les besoins en offre de transports publics et en motivant les investissements dans ce domaine.

Le ministère des Armées a doté 11 de ses bases de défense, sur un total de 45 en métropole, d'un plan de mobilités durables au sein des emprises militaires et pour le déplacement de personnels en-dehors des emprises du ministère des Armées contribuant à la réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de polluants atmosphériques. La totalité des 45 bases de défense seront dotées d'un plan mobilité durable en 2023.

○ **Un soutien effectif au développement de la production locale d'énergies renouvelables :**

En 2018, le ministère de la Transition écologique a lancé le plan « Place au soleil » afin de mobiliser tous les détenteurs de surfaces foncières inutilisées et susceptibles d'être converties pour produire de l'électricité à partir d'énergie solaire. « Place au soleil » est un programme associant étroitement les collectivités territoriales et les opérateurs produisant de l'énergie photovoltaïque, notamment par la cession ou la mise à disposition de terrains appartenant au ministère des Armées pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

A terme, en 2024, le programme « Place au soleil » du ministère des Armées comprendra plus de 1 200 ha dont 355 ha cédés à des collectivités locales pour la production d'énergie photovoltaïque au cœur des territoires.

○ **Les Armées : des actions concrètes pour la préservation de la biodiversité des territoires :**

Compte-tenu de la taille de ses emprises foncières, le ministère des Armées contribue à préserver une richesse faunistique et floristique précieuse et ces terrains abritent ainsi une biodiversité souvent plus riche que les terrains civils. On compte 80% des terrains militaires intégrés dans des zones de biodiversité remarquables et 44 000 ha classés en zone Natura 2000.

Cette responsabilité et cette implication se traduisent au travers de la stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, signée en septembre 2021, ainsi que par deux programmes européens LIFE retenus par la Commission européenne en 2019 : LIFE « Valbonne » (2019-2026) et LIFE Gouvernance et information « NaturArmy » (2019-2024), visant à poursuivre et renforcer l'engagement des Armées en faveur de la biodiversité et à réduire au maximum l'impact sur les espaces naturels tout en préservant les capacités opérationnelles.

En préservant l'écosystème et en mettant en œuvre une gestion des terrains militaires favorables au captage et au stockage du carbone grâce aux solutions fondées sur la nature, le ministère des Armées contribue à la stratégie nationale bas carbone et à la bonne articulation entre actions locales et stratégie nationale.

Pour agir concrètement dans le cadre de cette stratégie bas carbone, avec une déclinaison concrète et territoriale, le ministère des Armées a signé en septembre 2021 une convention avec la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (CEN) relative au stockage et au captage du carbone grâce aux solutions fondées sur la nature. Cette stratégie se fixe comme objectifs d'évaluer le stock de carbone présent sur les sites militaires, d'optimiser la gestion pour augmenter la captation sur site, et d'identifier des sites pour la conservation et/ou la restauration de milieux hors du domaine public utilisé par le ministère.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

- Bande dessinée : mission *orchis militaris* :

<https://fr.calameo.com/read/0000244198f220feb2117>

- LIFE :

[https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/10/fiches\\_couve\\_Life\\_web.pdf](https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/10/fiches_couve_Life_web.pdf)

- Partenariats entre terrains militaires et les conservatoires d'espaces naturels :

[https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/PLAQUETTE\\_CEN\\_2019sept.pdf](https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/PLAQUETTE_CEN_2019sept.pdf)

- Stratégie biodiversité

[https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2021\\_NP\\_DPMA\\_2021\\_Strat%C3%A9gie%20biodiversit%C3%A9%20minist%C3%A9rielle%20minarm.pdf](https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2021_NP_DPMA_2021_Strat%C3%A9gie%20biodiversit%C3%A9%20minist%C3%A9rielle%20minarm.pdf)

- **La capacité opérationnelle des Armées au service de la politique locale pour l'environnement :**

Les Armées apportent leurs capacités et compétences opérationnelles dans la lutte contre les atteintes à l'environnement :

C'est notamment le cas, avec l'opération Harpie, contre l'orpaillage illégal en Guyane qui entraîne de graves dégradations de l'environnement sous la forme de déforestations, de pollutions des cours d'eau, des sols et de la faune par le mercure.

C'est également le cas pour des opérations de lutte contre la pêche illégale, auxquelles le ministère apporte son concours opérationnel, la France disposant de la deuxième plus grande zone maritime économique exclusive au monde, en particulier dans les outre-mer (Exemple de la Polynésie française : <https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/mission-aquarius-police-peches-pacifique-sud-bougainville>)

La France a aussi organisé en janvier 2022 le premier symposium international sur la sécurité environnementale des espaces maritimes de la Commission de l'Océan indien.

Les Armées prêtent enfin main forte dans la lutte contre les feux de forêt, en coordination étroite avec les acteurs locaux (Services départementaux d'incendie et de secours), notamment avec l'opération Héphaïstos, lancée en 1983. Présente dans 23 départements (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse et départements de la Drôme et de l'Ardèche), cette opération est issue d'un protocole signé entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées. A l'été 2022, les pompiers de l'Armée de l'air et de l'Armée de terre ont par exemple massivement renforcé les forces de sécurité intérieure pour lutter contre les incendies en Gironde.



## RESSOURCES

### COMPLÉMENTAIRES :

- <https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/datavision.pdf>;
- [https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/Plaqueette\\_LaValbonne\\_HDsansdebord.pdf](https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/Plaqueette_LaValbonne_HDsansdebord.pdf);
- [https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2023/02/DTIE\\_2022\\_seminaireNatura\\_A4\\_RV\\_FR.pdf](https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2023/02/DTIE_2022_seminaireNatura_A4_RV_FR.pdf)
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/developpement-durable/pilier-environnement/biodiversite>